

ÉDITORIAL

PUMA FREYTAG

La voix d'un grand syndicaliste s'est tue. Ces dernières années, j'ai eu le grand privilège de côtoyer Michel Chartrand. Outre le fait qu'il était dans le privé un homme charmant, d'une galanterie sans égal, bon vivant et plein d'humour, ce qui m'a le plus frappé chez ce vieil homme, c'est la modernité de sa vision du monde, son radicalisme politique et sa générosité pour les plus démunis. Pour lui, le syndicalisme ne pouvait se réduire à un corporatisme étroit seulement préoccupé d'augmentations salariales, de congés payés ou de retraite, même si ces légitimes revendications sont au cœur de l'activité syndicale. C'est l'amélioration des conditions de vie du peuple, tant sur le plan matériel que sur celui de l'éducation et de la culture qui le préoccupait et pas seulement pour ceux d'ici, mais pour toutes les femmes et tous les hommes de cette planète. Sa vision humaniste, son empathie pour la souffrance d'autrui et ses colères contre l'arrogance et la bêtise des nantis caractérisent son engagement social, socialiste devrait-on dire, et syndical, et cela force l'admiration. La pensée progressiste du militant Michel Chartrand ne s'est pas infléchie durant sa longue vie d'homme engagé. Il est difficile de ne pas reconsidérer avec intérêt ses décoiffantes analyses de notre société alors que la dérive néolibérale se fait sentir aujourd'hui dans les services publics québécois et plus particulièrement dans nos institutions d'enseignement.

Le danger n'est pas mince, si nous en croyons les témoignages de nos collègues du sud, Californiens et Mexicains, qui se sont exprimés lors de la IX^e conférence *Trinationale pour la défense de l'éducation publique* qui s'est tenue du 7 au 9 mai dernier à Montréal. La menace d'une marchandisation de l'enseignement du niveau primaire au niveau supérieur prend des formes radicales pouvant aller, nous rapporte un professeur californien, jusqu'à la mise à pied de tout le corps enseignant d'une école publique d'Oakland pour en confier la direction à une entreprise privée spécialisée en *management*, qui embauchera de nouveaux enseignants, non syndiqués et plus dociles pour cette nouvelle version d'école «publique» dite à charte. Il en va de même dans les institutions d'enseignement supérieur gérées comme des fabriques d'espadrilles.

Ne devons-nous pas être vigilants et nous alarmer des risques de dérives possibles auxquelles pourrait succomber un conseil d'administration sensible aux sirènes des «lucides» qui privilégierait le tout économique et les lois du marché, au détriment des valeurs humanistes et de la mission sociale d'une institution d'enseignement supérieur comme la nôtre? C'est le risque que nous ferait courir l'adoption de la loi 38 sur la gouvernance des universités. Il est vital de résister à cette tentative néolibérale contre l'autonomie et la culture de nos universités québécoises. Il faut conserver à nos universités un espace indépendant, à l'abri des pressions du milieu

SOMMAIRE

3	Chronique du CRT
4	Puma Freytag élu à la présidence du SCCCUL
5	Appui aux professeures et professeurs du Collège François-Xavier Garneau
6	Congrès du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches
7	Questions de privilège
9	SCCCUM: Nouvelle convention collective
9	Qui sont les chargées et chargés de cours de l'Université Laval?
10	Invitation au congrès de la Cocal IX
11	IX ^e Conférence trinationale
15	La médiation pré-arbitrale

Suite à la page 2

des affaires ou du pouvoir politique partisan, mais à l'écoute des véritables besoins de notre communauté nationale; un espace propice à la formation, à la recherche et à l'analyse critique de notre environnement social et politique.

Nos valeurs syndicales, comme organisation regroupant des enseignants universitaires contractuels, comme le sont les chargés-es de cours de l'Université Laval, nous poussent à exiger des conditions de travail qui soient à la hauteur des ambitions de qualité de notre université, afin de mieux répondre, dans un monde en pleine mutation, aux besoins de formation de nos étudiants et étudiantes autant comme professionnels que comme citoyens.

C'est dans un esprit d'ouverture, sans naïveté, mais bien résolu à contribuer à l'évolution de notre université, que nous abordons le travail sur le renouvellement de notre convention collective. Nous voulons être fiers de notre établissement d'enseignement et fiers des diplômés que nos étudiants et étudiantes y obtiennent à l'issue de leur formation à laquelle nous contribuons pour plus de 30 % au premier cycle. Un grand merci aux membres du comité pré-négociation, René Lessard et Normande Babin, qui depuis le début de la session d'hiver nous ont aidés à débroussailler le maquis de notre convention collective, ce qui a abouti à la réalisation du sondage auquel beaucoup d'entre vous ont répondu. Les premières analyses du sondage viennent de nous parvenir, elles alimenteront la réflexion collective du comité de négociation fraîchement élu à la fin du mois d'avril... et déjà les idées fusent. Un cahier de demandes devra émerger de cette intense activité et il sera soumis à toutes nos instances. Nous voulons cette démarche transparente et démocratique, et nous demandons à chacun et chacune d'entre vous de ne pas hésiter à participer à ces discussions, que ce soit à titre de délégués de votre unité - et il y a encore des places à combler dans notre conseil syndical - ou de membres de l'assemblée générale ou des assemblées d'unités qui vont se réunir à l'automne. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de ce processus.

Le dernier congrès du Conseil central de Québec-Chaudières-Appalaches avait pour thème «*S'inspirer d'hier pour mieux militer demain*». Belle stimulation qui nous pousse à regarder derrière nous et à mesurer le chemin parcouru. Comment ne pas être reconnaissants à tous ceux et celles, qu'ils aient été officiers syndicaux ou simples militants, qui ont lutté pour obtenir les conditions d'exercice de notre profession d'enseignants universitaires que nous avons aujourd'hui. On oublie un peu trop facilement que ces acquis ne vont pas de soi, et qu'il a fallu aller les chercher et parfois vigoureusement. Nous n'avons pas encore vu notre employeur venir spontanément nous offrir de meilleures rémunérations et de meilleures conditions de travail... et nous ne sommes guère pressés de lire les demandes qu'il pourra nous présenter, s'il s'inspire de celles de l'Université de Montréal, notre université-sœur. Nous savons tous vers quel affrontement cela les a conduits. Nous ne voulons pas d'ennemis, surtout pas dans notre université... Quel gaspillage d'énergie et de temps! Nous préférons, sans aucune hésitation, consacrer ce temps à nos étudiants et étudiantes.

Oui, un grand merci à ceux et celles qui nous ont précédés et une gratitude toute particulière à Nicole Blouin qui a relevé le défi d'assumer les fonctions de la présidence avec efficacité et générosité pendant presque deux années, malgré les autres tâches qui lui incombaient comme vice-présidente aux communications. Un salut fraternel à Martin Courval si durement atteint par la maladie; il fut un président d'une stature impressionnante et d'une grande créativité. Nous ne remonterons pas aux origines du syndicat, mais j'aurais personnellement une pensée amicale pour Danielle Chabot et Louise Doucett qui furent, chacune à leur manière, de remarquables leaders et d'authentiques syndicalistes.

Beaucoup d'ouvrage nous attend pour la période à venir; nous saurons nous inspirer du passé pour améliorer encore un peu plus notre avenir. ♦

ALINE PAGEAU LAUZIÈRE

Une journée dans la vie des agents de relations du travail

Nous sommes deux agentes et un agent de relations du travail au SCCCUL et nous nous partageons le travail au quotidien. Chacun a son créneau d'intervention, chacun dresse sa liste de choses à faire, et nous devons nous retrouver ensemble au moins une fois par semaine. Cette rencontre est importante pour nous parce qu'elle nous permet de faire le point, de nous interroger sur les questions ou les cas litigieux et de décider, ensemble, quelle mesure appliquer à chacun des cas.

Auparavant, nous aurons discuté avec les personnes concernées, consulté la convention, téléphoné au Vice-rectorat aux ressources humaines, demandé conseil à notre conseillère syndicale. Pendant tout ce temps, nous aurons aussi répondu au téléphone, pris connaissance d'un nouveau cas, envoyé un message important, communiqué avec un chargé ou une chargée de cours, corrigé une lettre d'entente, rédigé un grief, analysé un dossier. Et la liste s'allonge... Voilà pourquoi nous nous divisons les tâches.

Enith s'occupe particulièrement des attributions, des vérifications des listes de réserve en 10.02, du suivi des contrats des chargés et chargées d'enseignement et des congés parentaux. Pierre-Charles s'occupe des profils d'engagement des chargés et chargées de cours (PECC), des attributions de la faculté de médecine dentaire et de musique, et de tous les problèmes liés aux superviseurs de stage en éducation. Aline prépare les dossiers d'arbitrage, fait le suivi des griefs, rédige les ordres du jour des rencontres en Comité paritaire de griefs et des rencontres d'équipe, s'occupe du perfectionnement et dit constamment qu'elle va faire le ménage de sa «pile».

Quand nous sommes ensemble, c'est une fourmilière. Nous avons chacun acquis l'habitude de nous parler tout seul, de poser les questions et d'y répondre à haute voix, ce qui est spécialement vrai pour Pierre-Charles et Aline. Chez-nous, c'est un travail d'équipe. On échange beaucoup, on demande l'avis des autres sur un texte à envoyer ou sur l'interprétation d'un article de la convention. On brasse tout ensemble, et c'est nécessaire qu'il en soit ainsi afin que chacun de nous sache ce qui se passe dans le bureau. Rien n'est

routinier chez-nous, et nous estimons faire du bon travail. Chose certaine, nous travaillons dans un contexte où dominent la collégialité et la bonne humeur.

Mireille, notre VP aux relations du travail, nous envahit parfois (à moins que ce soit le contraire) pour nous demander: «Gang, qu'est-ce que vous pensez de ça?» Nous sommes près d'elle, et elle ne peut se passer de nous, pas plus que nous d'elle d'ailleurs, ce qui donne à notre équipe une cohérence tout empreinte de sagesse et d'authenticité. Notre équipe est soudée, et c'est d'elle que nous tirons notre satisfaction quotidienne.

Si vous avez des problèmes ou des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Malgré notre assiduité à tout vérifier (quand le patron nous fournit les outils requis, ce qui n'est pas le cas depuis l'automne 2009 en raison des impondérables liés à l'utilisation de Banner), il nous arrive d'ignorer certaines choses. Il est donc de bon aloi de nous mettre au parfum et de nous aider à vous aider. Nous comptons sur vous.

Les cours à distance

Vous l'aurez bien deviné, les cours à distance seront fort probablement un enjeu important de nos prochaines négociations. Que ce soit de façon formelle ou informelle, n'hésitez pas à nous faire part de vos expériences en ligne, bonnes ou moins bonnes. Enith est la personne toute désignée pour recevoir vos commentaires puisqu'elle a été mandatée pour cueillir l'information sur les cours Z.

Les griefs déposés en 2010

Depuis le mois de janvier, nous avons déposé 23 griefs; certains d'entre eux ont été soumis à l'arbitrage. Le Comité paritaire de griefs fonctionne dorénavant d'une façon différente. Nous discutons davantage des problèmes plutôt que des griefs et ce, à la suggestion de nos vis-à-vis patronaux. Nous nous adaptons de plus en plus à ce mode de fonctionnement qui, jusqu'à présent, a donné de bons résultats. Être en mode résolution de problème est avantageux dans la mesure où les deux parties jouent le même jeu et que le climat est bon. C'est ce que nous vivons dans le moment.

Une rencontre pour les chargés et chargées de cours de l'ÉLUL

Nous avons l'habitude de réunir les chargés et chargées de cours de l'ÉLUL en juillet, au début de la session d'été qui réunit davantage d'enseignants et d'enseignantes en français langue étrangère (FLE). Nous n'avons pas posé ce geste depuis la signature de la nouvelle convention en 2007. Nous avons le goût de reprendre cette activité en juillet prochain dans une rencontre de discussion informelle et conviviale. Nous ferons parvenir aux gens intéressés une invitation en ce sens, et nous anticipons le plaisir de vous rencontrer toutes et tous. ♦

Bonne nouvelle pour le perfectionnement court

Le montant maximum sera de 2000\$ à compter du 1^{er} juin 2010

Le SCCCUL a signé une entente avec la partie patronale le 27 avril dernier. Celle-ci précise que: «le montant maximum de 1000\$ prévu dans les conditions particulières pour le perfectionnement court est remplacé par un montant maximum de 2000\$. Cette modification entre en vigueur le 1^{er} juin 2010.»

Vous avez bien lu. Dorénavant les chargées et chargés de cours bénéficieront d'un montant annuel total de 2000\$ pour faire des activités de perfectionnement telles que l'assistance à des congrès ou à des colloques.

PUMA FREYTAG ÉLU À LA PRÉSIDENTENCE DU SCCCUL

À la suite des élections qui ont eu lieu lors de l'assemblée générale statutaire du 23 avril 2010, voici la mise à jour de la liste des membres du Conseil exécutif et des comités du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL).

Conseil exécutif		Liste
Présidence	Nouveau mandat	Puma Freytag
Secrétariat général		Louise Néron
Trésorerie	Renouvellement de mandat	Gilles Fontaine
Vice-présidence aux communications		Nicole Blouin
Vice-présidence aux relations du travail		Mireille Boisvert
Vice-présidence aux relations intersyndicales		Vacant
Vice-présidence à la vie syndicale	Renouvellement de mandat	Robert J. Grace
Comités		
Comité de négociation		Anne Fonteneau Nouveau mandat Louis Lefrançois Nouveau mandat
Comité des relations du travail		Mireille Boisvert Enith Ceballos Renouvellement de mandat Aline Pageau Lauzière Pierre-Charles Tremblay Renouvellement de mandat
Comité de perfectionnement		Grégoire Goulet Sylvain Marois Nouveau mandat
Comité de surveillance des finances		Anne Beauchemin Marc Bégin Evelyne Guay
Comité information-mobilisation		Normande Babin, Marc Bégin, Nicole Blouin, Jean-François Broudehous, Enith Ceballos, Robert J. Grace, Louis Lefrançois, Sylvain Marois, Marc Philippe Parent et Dan Alexandru Zénidé
Comité de retraite		Hélène Bois

APPUI AUX PROFESSEURES ET PROFESSEURS DU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU

Le vendredi 14 mai, les représentants du Regroupement cégep de la FNEEQ, en plus de nombreux collègues des cégeps de Champlain-St-Lawrence, de Charlevoix, de Lévis-Lauzon et de Limoilou, ainsi que deux représentants du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL), Louise Néron, secrétaire générale et Robert Grace, vice-président à la vie syndicale, sont venus appuyer les professeurs de Garneau dans le conflit les opposant à leur direction. Il y avait aussi des représentants des deux autres syndicats du collège, celui du personnel de soutien et celui des professionnels, en plus de nombreux représentants de l'association étudiante locale et de la CADEUL (Confédération des associations d'étudiantes et d'étudiants de l'Université Laval).

La manifestation avait pour but de dénoncer l'attitude de la direction à l'égard de la représentativité syndicale, attaquée par le refus des directeurs de permettre l'accompagnement de professeurs et de professeurs par un membre de l'exécutif, ou encore par le retrait des libérations syndicales annoncé pour l'an prochain.



À la suite des allocutions de la présidente du Conseil central Québec-Chaudières-Appalaches (CCQCA), Ann Gingras, du président de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), Jean Trudelle et du président du syndicat Pierre Mercure, les quelque trois cents participants ont défilé vers le pavillon Joseph-Légaré (K) afin de remettre au directeur général du collège, M. Yves Blouin, une déclaration signée par tous, faisant état de leurs revendications. ◆

CONGRÈS TRIENNAL DU CONSEIL CENTRAL DE QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES (CSN)

LA PRÉSIDENTE, ANN GINGRAS
ET TOUS LES MEMBRES DU COMITÉ
EXÉCUTIF RÉÉLUS

Lors du congrès triennal tenu du 17 mai au 21 mai à Québec sous le thème, *S'inspirer d'hier pour mieux militer demain*, les déléguées et délégués en provenance de la majorité des 262 syndicats regroupés au sein du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches ont réélu par acclamation les membres du Comité exécutif. Il s'agit de Ann Gingras, présidente, Richard Gauvin, vice-président, Émilia Castro, vice-présidente, Yves Fortin, secrétaire-général et Réal Thibault, trésorier.

Le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches compte près de 40 000 membres et comprend tous les syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) du territoire, dont le SCCCUL. C'est un lieu de débats et de concertation syndicale et populaire, où s'organise et se manifeste la solidarité régionale.

La lutte pour la justice et l'égalité n'est jamais terminée

«S'inspirer d'hier pour mieux militer demain» signifie que la lutte pour la justice et l'égalité n'est jamais terminée et qu'elle prendra de nouvelles formes dans l'avenir», a souligné la présidente du conseil central, Ann Gingras, dans son allocution d'ouverture du congrès.

La présidente du conseil central a dénoncé «les faramineux et lucratifs contrats de construction qui font en sorte que leur réalisation coûte beaucoup plus cher au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord».

Elle a aussi critiqué ceux accordés au secteur privé pour le développement du réseau informatique de l'appareil gouvernemental, l'usage d'agences privées dans le secteur de la santé, «où il en coûte 20% de plus que pour les mêmes services dispensés par des employés et employées du secteur public», l'octroi des permis de garderies privées subventionnées, ainsi que le modèle de gouvernance calqué sur celui des grandes entreprises privées «qu'on veut imposer aux conseils d'administration des institutions d'enseignement supérieur».

Un plan d'action de longue portée

Présente à l'ouverture du congrès, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a invité les militantes et militants à se mobiliser et à se doter d'un plan d'action de longue portée. «Jamais nous n'accepterons de voir ainsi renier et mettre à mal les choix de société les plus chers à la population en matière de services publics, de capacité d'agir de l'État et de progressivité de notre système fiscal. Une longue lutte s'annonce, et nous travaillerons d'arrache-pied à informer, à mobiliser et à développer les alliances les plus larges et solides possible pour contrer cette nouvelle tentative de démolition.»

La délégation officielle du SCCCUL au congrès était composée de Puma Freytag, président, Nicole Blouin, vice-présidente aux communications, Robert Grace, vice-président à la vie syndicale, Louise Néron, secrétaire générale, Gilles Fontaine, trésorier, Louis Lefrançois, membre du comité de négociation et Sylvain Marois, membre du comité de perfectionnement. ♦

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

L'un des moments forts d'un congrès est entre autres celui de la présentation des questions de privilège, qui permet de mettre en relief les préoccupations et les problèmes vécus par certains syndicats CSN, et de voter des propositions de soutien et d'appui aux membres de ces syndicats.

Les délégués au congrès du Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches ont adopté trois propositions en rapport avec les dossiers suivants: les relations du travail au Collège François-Xavier Garneau, le transport scolaire et la négociation dans les secteurs public et parapublic.

Les relations du travail au Collège François-Xavier Garneau

Faisant suite aux événements récents relatifs à la détérioration des relations du travail au Collège François-Xavier Garneau de Québec, le président du syndicat des professeurs, Pierre Mercure, a souligné son profond désaccord à l'égard des atteintes qui ont été portées au droit à la représentation syndicale et à la liberté d'expression des professeurs et professeures.

Il a fait état du retrait des libérations syndicales que vient d'annoncer la Direction du collège et dénoncé l'attitude méprisante de la Direction à l'égard de l'exercice du droit syndical.

Il a invité les syndicats membres du Conseil central à signer et à envoyer une lettre adressée à la Direction du Collège François-Xavier Garneau en ces termes «**Nous invitons donc la Direction du collège François Xavier Garneau à adopter une réelle ouverture au dialogue. Mépriser les droits à la représentation syndicale, c'est refuser d'entendre l'avis de ceux qui sont les acteurs fondamentaux de l'enseignement et entre les mains de qui se joue l'avenir de notre société.**

Transport scolaire

Il a été proposé «**que le Congrès donne son appui au secteur transport scolaire FEESP et aux syndicats dans la poursuite de la bataille qu'ils s'appêtent à livrer au gouvernement à l'expiration de la plupart de leurs conventions collectives en juin 2010.**

Négociation dans les secteurs public et parapublic

Il a été proposé «**que le Conseil central des syndicats nationaux signifie son appui inébranlable aux salarié-es de l'État actuellement en négociation pour améliorer leurs conditions de travail et, par le fait même, la qualité et l'accessibilité de nos services publics.** ♦

LE DÉBAT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ!

NICOLE BLOUIN

L'une des dernières propositions adoptées par les délégués au congrès du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches, le vendredi 21 mai, a été de demander à la CSN de prendre en charge, le débat sur la santé et la sécurité.

Les propos sur la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) tenus par l'ex-ministre du Travail dans le gouvernement Bouchard, Matthias Rioux, un ex-travailleur d'Olymel de 1974 à 2004, Michel Pelchat et le chirurgien-orthopédiste, spécialiste du dos et expert reconnu, le D^r Patrice Montminy, ont

particulièrement incité les congressistes à exiger des changements majeurs à l'organisation de la CSST.

Selon les témoignages des panélistes sur le discours de la Commission et les réalités des victimes d'accident de travail et de maladies professionnelles, la CSST ne remplit plus sa mission et la judiciarisation du système nuit à la guérison de la personne blessée ou malade qui fait appel à la CSST. ♦

TABLEAU DE RÉMUNÉRATION DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

GILLES FONTAINE

Avec l'arrivée de la session d'été et selon l'article 22.01 de la convention collective « au 1^{er} jour de la session d'été 2010, la rémunération d'une charge de cours de 45 heures sera l'équivalent de la moyenne pondérée par la masse salariale, de la rémunération d'une charge de cours de 45 heures en vigueur, à pareille date, dans l'ensemble des autres universités québécoises syndiquées qui ont le mode de rémunération à forfait. Si, par ailleurs, l'application des paramètres d'indexation des masses salariales, utilisées par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports du Québec, à ces dates, donne une rémunération plus élevée, c'est cette formule d'indexation qui sera utilisée ».

C'est ainsi qu'une charge de cours à forfait, à la leçon en musique, à vacation en médecine dentaire, ainsi que les taux des tâches liées augmentent de 2,77% à compter du 3 mai 2010.

Quant aux chargés et chargées d'enseignement, leur échelle salariale est indexée de 2% compte tenu de l'article 22.02 qui stipule que « le 1^{er} mai de chaque année de la durée de la convention, les échelles de traitement des chargés d'enseignement, y compris ceux de la Faculté de médecine dentaire, sont augmentées du pourcentage correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisées par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports du Québec. »

Les masses salariales de l'Université Laval ont été indexées de 2% au 1^{er} juin 2009 pour la période allant du 1^{er} juin 2009 au 30 juin 2010. ◆

Charge de cours	3 mai 2010	1 ^{er} mai 2009
Charge de cours à forfait (pour 1 cours de 45 heures)	7 737,04	7 528,51
Charge de cours à la leçon en musique	109,52	106,57
Charge de cours pour assumer une tâche de supervision clinique en médecine dentaire (pour vacation de 3 heures)	319,91	311,29
Tâches liées (taux horaire correspondant à 1/150 ^e d'une charge de cours)	51,58	50,19
Tâches liées de correction ou surveillance d'exams (taux horaire identique à celui accordé aux étudiants de 3 ^e cycle)	20,22	19,82

NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

NICOLE BLOUIN

À l'issue d'une grève qui aura duré sept semaines, les membres du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM) ont entériné dans une proportion de 74%, le 11 avril dernier, l'entente de principe intervenue deux jours plus tôt avec leur employeur en présence d'un conciliateur du ministère du Travail.

La nouvelle convention collective d'une durée de quatre ans prendra fin le 31 juillet 2013. Les quelque 2 400 chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal sont affiliés à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) de la CSN.

Des gains

À la suite de la grève, les chargées et chargés de cours ont gagné une meilleure définition du statut de double emploi basée sur l'approche réaliste des heures travaillées.

L'accès général au départ à la retraite a été facilité avec le maintien de la prime à la moyenne des cinq meilleures années dans les dix dernières années.

La limite à la réserve des cours des professeurs retraités, cadres, professionnels et stagiaires postdoctoraux a été maintenue à 4%.

Le salaire sera augmenté de 6,55%. Il sera bonifié par les paramètres gouvernementaux, soit un minimum total de 10,05%.

Le comité de santé-sécurité se réunira dans les 10 jours à la demande de l'une des parties.

Il y aura un comité décisionnel sur l'attribution d'aide d'auxiliaires d'enseignement. Les chargées et chargés de cours participeront à l'élaboration des politiques à cet égard et pourront établir des seuils et des balises pour décider de l'aide à accorder.

Le SCCUM estime que cette grève aura permis une meilleure cohésion des membres et un renforcement de la base. Selon le président sortant du syndicat, Francis Lagacé, «la direction a perdu de sa crédibilité, et nos membres savent maintenant qui ils doivent croire.» Il souligne que «la couverture nationale du conflit dans les médias a fait en sorte que les chargés de cours existent maintenant dans l'imaginaire du public. La prochaine étape, dit-il, consistera à mieux faire connaître nos conditions d'exercice ainsi que notre réalité complexe et diversifiée. Pour toutes ces bonnes raisons, oui, nous avons vu juste en faisant grève.» ♦

QUI SONT LES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS UNIVERSITAIRES ?

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) entreprend avec chaque syndicat membre du Regroupement université, dont le SCCUL, une vaste consultation visant à dresser le portrait des chargées et chargés de cours universitaires. Cette enquête inclut les superviseuses et superviseurs de stages, les tutrices et tuteurs en formation à distance, les chargées et chargés d'enseignement, les chargées et chargés de formation pratique, les chargées et chargés de clinique, les accompagnatrices et accompagnateurs en musique et les coaches vocaux, dans l'ensemble de ses syndicats affiliés.

Cette démarche est effectuée notamment pour mettre à jour une enquête menée par le Conseil des universités en 1989. Vingt ans plus tard, qui sont les chargées et chargés de cours des universités? Quelle est leur implication au sein des établissements? Comment perçoivent-ils leurs conditions de travail?

Vous recevrez sous peu un courriel du SCCUL qui vous indiquera la marche à suivre pour accéder au questionnaire dans Internet. La FNEEQ effectuera le tirage au sort d'une tablette iPad parmi tous les participants. Sachez que toutes les précautions ont été prises pour respecter la confidentialité de la démarche. ♦

DU 13 AU 15 AOÛT 2010

CONGRÈS DE LA COCAL IX : VOUS Y ÊTES TOUTES ET TOUS INVITÉS

NICOLE BLOUIN

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) affilié à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) sera l'hôte du prochain congrès de la Coalition of Contingent Academic Labor Conference (COCAL IX), les vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 août 2010, au Pavillon Alphonse-Desjardins de l'Université Laval à Québec.

Nous vous invitons à participer à cette rencontre internationale qui réunira entre 200 et 250 enseignants à statut précaire d'établissements d'enseignement supérieur en provenance du Canada, des États-Unis et du Mexique. Ce congrès est une occasion extraordinaire pour les chargées et chargés de cours d'échanger et de réfléchir sur leurs pratiques professionnelles avec d'autres enseignantes et enseignants à statut précaire, provenant de toutes les régions d'Amérique du Nord.

Lors de ce congrès, des thèmes et questionnements touchant directement aux pratiques d'enseignement seront discutés en ateliers et en plénière. Au nombre des thématiques abordées, mentionnons entre autres : l'enseignement à distance et ses répercussions sur la charge de travail des enseignantes et enseignants, l'utilisation des nouvelles technologies, la précarité et les conséquences que celles-ci pourraient avoir sur la liberté académique, la recherche, les stratégies pédagogiques utilisées pour faire face à l'augmentation de la taille des groupes et aux problèmes d'évaluation et d'encadrement qui en découlent.

Le coût de l'inscription est de 225 \$ par personne qui s'inscrit au congrès jusqu'au 2 juillet. Après cette date, il sera de 250 \$ par personne. Ce coût inclut entre autres une réception d'accueil le vendredi soir 13 août, le transport vers le Vieux-Québec les 13 et 14 août en soirée avec retour au Pavillon Alphonse-Desjardins, la participation aux

conférences et ateliers thématiques avec un système de traduction, français, anglais et espagnol pendant les trois jours, le spectacle de Robert Lepage *Le Moulin à images*, le vendredi 13 août, un souper-croisière à bord du Louis Jolliet sur le fleuve Saint-Laurent le samedi 14 août et un dîner buffet le dimanche 15 août. Un tarif spécial a été prévu afin de permettre aux accompagnateurs et accompagnatrices des déléguées et délégués de s'inscrire au cocktail du 13 août et à la croisière sur le fleuve le 14 août.

Coût de l'inscription entièrement remboursé par le Fonds de perfectionnement

Le coût de l'inscription pour chaque chargée et chargé de cours sera entièrement défrayé par le Fonds de perfectionnement.

Pour obtenir le remboursement de votre inscription, veuillez envoyer votre reçu de paiement effectué par carte de crédit à :

M^{me} Anick Desnoyers
Vice-rectorat aux ressources humaines
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2345, allée des Bibliothèques
Local 5439
Université Laval, Québec (Québec)
G1V 0A6

Vous trouverez tous les détails concernant le formulaire d'inscription au congrès, le programme et la liste des ateliers pour cette fin de semaine à Québec en visitant le site du COCAL à l'adresse suivante :
<http://cocalinternational.org/fr/index.html>

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires n'hésitez pas à nous joindre par courriel à l'adresse suivante :
scccul@scccul.ulaval.ca à l'attention de Nicole Blouin.

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons à Québec au mois d'août prochain. ♦

POUR UNE ÉDUCATION PUBLIQUE ET DÉMOCRATIQUE

Des organisations syndicales du Canada, des États-Unis et du Mexique réunies les 7, 8 et 9 mai à l'Université du Québec à Montréal se sont entendues pour combattre solidairement les politiques marchandes et élitistes qui dominent partout, sous différentes formes, en Amérique du Nord et qui conduisent à une privatisation accrue de l'éducation. Ces organisations se sont également opposées à la commercialisation de l'éducation, à l'utilisation en éducation d'un discours marchand et à la volonté d'imposer comme paramètre la relation coût-bénéfice.

Ces éléments se retrouvent dans une déclaration commune adoptée à l'issue de la IX^e conférence trinationale pour une éducation publique et démocratique. « **Partout en Amérique du Nord, on constate la diminution des budgets alloués à l'éducation et la fragilisation de l'éducation publique** », soulignent Réjean Parent, président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et Jean Trudelle, président de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). « **Pour faire contrepoids à cette tendance, nous avons adopté une déclaration qui servira à la fois de repère pour nos organisations et de guide d'intervention auprès de nos gouvernements respectifs.** »

Rappelons que quelque deux cents déléguées et délégués des États-Unis, du Canada, du Mexique et du Québec ont pris part, au cours de la fin de semaine à cette IX^e conférence trinationale pour une éducation publique et démocratique sous le thème : *Pour une éducation publique et démocratique*. L'événement était organisé par la CSQ et la FNEEQ-CSN, avec l'appui du Centre international de solidarité ouvrière (CISO).

Au cours du colloque, des représentants d'associations syndicales et étudiantes du Canada, des États-Unis et du Mexique ont fait le point sur l'état de la situation de chaque pays à l'égard de l'éducation publique. Ils ont échangé sur leurs expériences en matière de défense de l'école publique et partagé leurs stratégies pour faire avancer cette cause.



Plusieurs thèmes ont également été abordés lors d'ateliers, notamment la question des autochtones, celle de l'exclusion ainsi que celle du financement de l'éducation primaire, secondaire et de l'enseignement supérieur.

Toutes et tous souhaitent que l'éducation devienne une véritable priorité nationale dans chacun des trois pays. Ils se donnent rendez-vous à Mexico dans deux ans pour la X^e conférence trinationale.

FNEEQ

Comptant plus de 27 000 membres, la FNEEQ représente 85% des enseignantes et des enseignants de cégep, les personnels de trente-trois établissements d'enseignement privés, les tuteurs et les tutrices de la TÉLUQ, les auxiliaires d'enseignement de l'Université McGill et la vaste majorité des chargées et chargés de cours universitaires. La FNEEQ est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur au Québec. Elle est l'une des fédérations composant la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui, elle, regroupe plus de 300 000 membres.

CSQ

La CSQ représente près de 180 000 membres, dont plus de 100 000 font partie du personnel de l'éducation. Elle est l'organisation syndicale la plus importante en éducation au Québec. La CSQ est également présente dans les secteurs de la santé et des services sociaux, des services de garde, du municipal, des loisirs, de la culture, du communautaire et des communications. ◆

COALITION TRINATIONALE POUR LA DÉFENSE DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE

DÉCLARATION

Cette déclaration s'inspire largement de celle adoptée lors du Forum continental sur l'éducation qui s'est tenu pendant le deuxième Sommet des peuples des Amériques, les 17 et 18 avril 2001.

Nous représentons le personnel de l'éducation membre de syndicats du Mexique, des États-Unis et du Canada liés à la Coalition trinationale pour la défense de l'éducation publique. Nous coordonnons des activités de défense de l'éducation publique devant les effets de la privatisation et du sous-financement qui se sont accentués lors de la signature de l'ALENA en 1994.

Nous constatons, de par notre expérience et notre réflexion collectives, que ni les politiques éducatives nationales ni les investissements ne sont à la hauteur des défis à relever dans un monde où l'accès à une éducation de qualité est plus nécessaire que jamais.

Nous considérons qu'il est d'une absolue nécessité d'assurer un financement adéquat et équitable de l'éducation publique. Il faut mettre fin au système actuel qui favorise une école privée, accessible aux classes plus aisées, aux dépens d'une école publique sous-financée.

Nous avons la conviction qu'en matière d'éducation, il faut faire mieux et autrement. Les solutions exigent une action collective de tous les membres de la société. Nous affirmons que nos systèmes éducatifs ont besoin d'importantes transformations démocratiques. Nous allons continuer, par le biais de nos organisations, à travailler en toute responsabilité et solidarité pour des changements qui répondent aux besoins et au bien-être de nos peuples.

Nous affirmons que l'éducation est un droit social universel fondamental qui comprend non seulement la formation générale, mais également la formation professionnelle et technique. Ce droit doit être assuré par un service public sous la responsabilité de l'État et financé par ce dernier. En conséquence, nous combattons solidairement les politiques marchandes et élitistes qui dominant en bien des endroits en Amérique du Nord et qui conduisent à une privatisation accrue de l'éducation.

L'éducation n'est pas une marchandise qui doit servir à enrichir les entreprises, les élèves ne sont pas des produits, les parents d'élèves, les étudiantes et les étudiants ne sont pas des consommateurs d'éducation et les membres du personnel de l'éducation ne sont pas de simples dispensateurs de services. Nous nous opposons fermement à ce que l'éducation soit incluse dans tout accord sur la libéralisation du commerce des services. Nous nous opposons également à la commercialisation de l'éducation, à l'utilisation en éducation d'un discours marchand et à la volonté d'imposer comme paramètre la relation coût/bénéfice.

Nous proclamons qu'une éducation intégrale de qualité doit former des personnes libres et critiques, des citoyennes et des citoyens actifs et engagés, respectueux de la diversité et des droits humains, ouverts sur le monde, soucieux de l'avenir de la planète et du développement durable et ayant acquis une compréhension critique de la mondialisation. Qu'elle doit former des femmes et des hommes qui seront préparés à la vie, au monde du travail et à l'apprentissage continu plutôt qu'étroitement entraînés en vue d'un emploi particulier.

Nous affirmons que la formation de base, la formation professionnelle ou technique et la formation supérieure doivent prendre en compte les questions de sécurité alimentaire, d'agriculture durable, de développement énergétique durable et de protection de l'environnement ainsi que les questions relatives aux droits humains, à la démocratie, aux relations interculturelles, à la consommation responsable et au commerce équitable, dans la perspective d'un avenir viable.

Nous défendons également une éducation de qualité pour toutes et tous qui soit un instrument de justice sociale et d'émancipation des personnes tout au long de leur vie. Elle promeut l'égalité entre les femmes et les hommes, quelles que soient leur origine ethnique, leur orientation sexuelle, leur croyance ou option philosophique et leurs capacités d'apprentissage. Elle forme des êtres

humains qui préféreront la collaboration et la solidarité à la compétition sans limites, qui rechercheront la paix, la résolution juste et pacifique des conflits et qui s'opposeront à la violence et à la militarisation.

Nous luttons pour une éducation publique, gratuite et de qualité, qui soit pleinement accessible à tous les ordres d'enseignement et tout au long de la vie. Nous sommes convaincus qu'une éducation de base obligatoire de qualité pour toutes et tous, jeunes comme adultes, devrait permettre d'atteindre un minimum de onze années de scolarité. Nous refusons l'adage qui veut que la réussite du plus grand nombre soit synonyme de médiocrité. Nous affirmons, au contraire, qu'on ne saurait atteindre une éducation de qualité sans démocratisation, sans élimination des inégalités.

Nous entendons combattre le racisme, l'exclusion et la marginalisation dont sont notamment victimes les élèves des communautés noires et autochtones. Nous affirmons que les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les enfants de la rue, travailleurs ou itinérants doivent avoir accès à des services particuliers assurant leur scolarisation. Nous exigeons enfin qu'une attention particulière soit apportée à l'éducation rurale et au respect de la culture paysanne.

Nous soutenons une vision de l'éducation des adultes garantissant le droit à l'éducation publique pour l'ensemble de la population adulte. De plus, nous exhortons les gouvernements à créer les conditions d'une culture d'éducation tout au long de la vie, en multipliant les occasions d'apprendre dans les milieux de vie et de travail de la population adulte.

Nous nous opposons à une conception de la qualité étroitement définie à partir de tests standardisés qui réduisent la mission de l'éducation à ce qui est facilement mesurable et qui ne prennent pas en compte les besoins particuliers des étudiantes et des étudiants. Nous exigeons le retrait de ces tests qui sont utilisés comme instruments d'exclusion.

Nous entendons continuer de contribuer à l'élaboration de modèles et d'approches pédagogiques qui répondent aux besoins sociaux, économiques et culturels de nos peuples, qui visent à réduire l'échec, l'abandon et l'exclusion scolaires. Nous favorisons une gestion démocratique de

l'éducation, à tous les ordres d'enseignement et dans toutes les institutions, qui se fonde sur la participation du personnel, des étudiantes et des étudiants et de la communauté.

Nous reconnaissons l'importance des services qui viennent soutenir l'action éducative en milieu scolaire ainsi que l'apport éducatif d'autres institutions (bibliothèques publiques, radios et télévisions éducatives). Dans cet esprit, nous reconnaissons la contribution et l'expertise des intervenantes et des intervenants des milieux de l'éducation populaire et de l'action communautaire.

Nous affirmons la nécessité d'un enseignement supérieur public, gratuit et de qualité qui soit respectueux de la liberté académique et de l'autonomie institutionnelle et qui garantisse que la recherche soit au service du développement de la société plutôt que soumise aux besoins et aux impératifs des entreprises privées.

Nous croyons en une éducation respectueuse des options religieuses et philosophiques, du droit à la laïcité, à la liberté de conscience et du droit à l'égalité.

Nous appuyons la lutte des nations autochtones et des peuples indigènes qui revendiquent un contrôle de leurs institutions éducatives afin d'assurer le respect et la promotion de leur langue, de leur culture et de leur héritage et une éducation qui valorise et diffuse la diversité ethnique ainsi que la pluralité culturelle et linguistique. L'éducation publique doit faire place à l'histoire et à la culture de ces peuples et le personnel doit être formé en ce sens.

Nous reconnaissons l'importance pour les communautés linguistiques nationales minoritaires d'exercer le contrôle de leurs institutions éducatives afin d'assurer la diffusion et la promotion de leur langue et de leur culture.

Nous exigeons le respect de l'exercice des droits syndicaux, y compris du droit à la négociation collective. Nous allons continuer de lutter pour une véritable professionnalisation du personnel de l'éducation, pour qu'il obtienne un salaire juste qui reconnaisse l'importance de son travail et qui lui permette de vivre dignement, ainsi que pour des conditions de retraite adéquates. Nous poursuivrons également nos luttes pour une amélioration des conditions de travail, d'enseignement et d'apprentissage. Nous revendi-

quons enfin des normes de santé et de sécurité qui garantissent une protection adéquate du personnel et des élèves et qui se concrétisent dans un code de santé pour l'éducation publique.

Nous dénonçons la situation inégalitaire vécue par les femmes qui composent la grande majorité du personnel de l'éducation. Elles doivent bénéficier de protections de maternité adéquates; nous nous engageons aussi à lutter contre toute forme de discrimination liée à l'emploi.

Nous soutenons que les changements nécessaires à une éducation démocratique exigent une solide formation initiale du personnel de l'éducation ainsi qu'une formation continue gratuite et accessible à toutes et tous.

Nous reconnaissons l'importance d'une utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication (TIC) à des fins éducatives qui répond aux besoins et

aux priorités identifiés par la communauté plutôt qu'aux intérêts marchands. Nous favorisons, notamment, la création de réseaux visant le partage des connaissances et la diffusion d'une culture de travail en collaboration. Toutefois, nous attirons l'attention sur les risques liés à une utilisation étroite des TIC et sur les pratiques qui tentent de contourner la souveraineté nationale en éducation; nous nous opposons ainsi à une utilisation de l'éducation virtuelle et à distance comme substitut à une éducation directe et de qualité.

En terminant, nous réaffirmons avec force que l'éducation est un droit, non pas un privilège. La démocratie à laquelle nous aspirons est faite d'égalité, de liberté pour tous et de solidarité. Elle s'ancre dans la dignité de la personne humaine, dans de bonnes conditions de vie, dans le respect des droits politiques, économiques, culturels et sociaux de toutes et tous. ◆

LA MÉDIATION PRÉ-ARBITRALE

NICOLE BLOUIN

M^e Jean-Guy Ménard, arbitre de griefs et de différends ainsi que médiateur choisi par les parties dans tous les secteurs de l'activité économique depuis 1981, était le conférencier invité par le SCCCUL le 3 mai dernier au pavillon Maurice-Pollack.

Devant un auditoire composé de plus de 40 participants provenant du secteur des relations du travail représentant la partie patronale (Vice-rectorat aux ressources humaines (VRRH) et le Service des ressources humaines (SRH)) ainsi que la partie syndicale représentant des syndicats membres de l'Intersyndicale de l'Université Laval, M^e Ménard a traité d'une formule assez récente utilisée dans le secteur des relations du travail, soit la médiation pré-arbitrale.

Dans le cadre de son exposé, M^e Ménard a souligné « qu'au cours des dernières décennies, on a développé une culture de relations du travail qui a mis un accent particulier sur la mécanique d'arbitrage. Avec le temps, a-t-il dit, l'arbitrage s'est judiciarisé, ce qui a entre autres eu pour effet d'amener les agents de relations du travail à amplifier la dimension juridique des litiges. »

Soulignant que « plusieurs modes de résolution de problèmes ont été essayés, M^e Ménard rappelle que l'arbitrage a été le seul à garder la cote. Aujourd'hui, dit-il, on constate un niveau d'insatisfaction important vis-à-vis l'arbitrage, insatisfaction qui s'est accentuée parce qu'on a été incapable de faire précéder le mode de sanction que constitue l'arbitrage par un autre moyen préalable genre *médecine douce* ».

Selon M^e Ménard, « l'idée première n'est pas d'éliminer l'arbitrage ou de l'affaiblir au profit d'un autre modèle. Il s'agit simplement de lui redonner son statut de mode ultime de résolution de problèmes à caractère de sanction en le faisant précéder d'une autre formule qui serait plus apparentée aux préoccupations des relations du travail, et même en l'associant à cette formule lorsque désiré par les parties. »

M^e Ménard souligne que « la médiation pré-arbitrale exige comme la médiation une volonté véritable des parties de régler une problématique et une dynamique de confiance entre les participants. En plus, la médiation pré-arbitrale suppose une implication particulière du médiateur-arbitre, qui doit éviter de se compromettre dans le cours du processus et qui doit toujours se préoccuper de sa crédibilité. »

La médiation pré-arbitrale incite « le médiateur-arbitre à jouer un rôle pédagogique d'accompagnement orienté sur la recherche d'une solution à un problème au lieu d'un rôle de conciliation qui vise le rapprochement des positions. »

Enfin « la médiation pré-arbitrale mise sur l'expérience et l'imagination du médiateur-arbitre qui dispose toujours comme outil de pression de l'option d'arrêter la médiation pour passer à l'arbitrage. »

M^e Ménard estime que « la mise en œuvre d'une formule de résolution de problèmes préalable à une mécanique d'arbitrage ne peut qu'être profitable. Selon lui, une étape structurée et bien encadrée de médiation constitue un moyen plus qu'intéressant tant pour les solutions qu'elle permet d'apporter que pour les effets qu'elle crée chez les personnes qui y participent. »

Les représentants de l'Intersyndicale présents à cette conférence étaient les membres des exécutifs ainsi que les agents de griefs et de relations du travail du Syndicat des professeurs et professeuses de l'Université Laval (SPUL), du Syndicat des professionnelles et des professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL), de l'Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL), du Syndicat des responsables de formation pratique de l'Université Laval (SRFPUL), du Syndicat des auxiliaires de recherche et de l'enseignement de l'Université Laval (SARE) et du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL). ♦

L'ENSEIGNANT LE PLUS POPULAIRE

Nos sincères félicitations à Richard Têtu, chargé de cours au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage à la Faculté des sciences de l'éducation, qui a reçu de la part des étudiantes du BEPEP de quatrième année, le prix Pomme d'or, pour l'enseignant le plus populaire. ◆

BOURSES 2010 AUX ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE DE LANGUES

L'École de langues de l'Université Laval (ÉLUL) a récemment accordé treize bourses, dont six en argent totalisant 4 000 \$, sept bourses d'études en Italie pour l'été 2010 et une bourse facultaire de 750 \$ pour l'apprentissage du portugais.

L'octroi de ces bourses est rendu possible grâce à la générosité de plusieurs donateurs privés. Certains de ceux-ci ont déjà enseigné ou enseignent à l'Université et ils ont décidé de s'investir personnellement et financièrement pour épauler les étudiants dans leur apprentissage. C'est le cas notamment de Hélène Couture, chargée de cours en italien et de Glenn Gavin Jr, chargé de cours en anglais à l'ÉLUL que nous remercions tout particulièrement. ◆

POUR NOUS JOINDRE

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (SCCCUL)

2325, rue de l'Université, Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3304 Québec (Québec) G1V 0A6

COURRIEL scccul@scccul.ulaval.ca
SITE INTERNET www.scccul.ulaval.ca/
TÉLÉPHONE 418-656-2202
TÉLÉCOPIEUR 418-656-3186

Veuillez prendre note que le bureau du SCCCUL est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30. Toutefois, il vous est toujours possible de laisser un message sur la boîte vocale.

Fermeture du bureau du SCCCUL pendant la période estivale

Le bureau du Syndicat des chargées et chargés de cours (SCCCUL) sera fermé exceptionnellement les vendredis 25 juin et 2 juillet 2010.

Pendant la période estivale, il sera fermé à compter du vendredi 9 juillet à 12h jusqu'au lundi 9 août à 9h.

Expresso

Volume XIV, numéro 4 – Mai 2010

Expresso est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval inc. (SCCCUL) à l'intention de ses membres.

Coordination : Nicole Blouin
Comité de rédaction : Nicole Blouin, Mireille Boisvert, Puma Freytag
Textes : Nicole Blouin, Gilles Fontaine, Puma Freytag, Aline Pageau Lauzière
Révision linguistique : Claude Brochu, Mireille Boisvert
Infographie : Pouliot Guay graphistes
SCCCUL

2325, rue de l'Université
Pavillon Alphonse-Desjardins
Bureau 3304
Québec (Québec)
G1V 0A6
Téléphone : 418 656-2202
Télécopieur : 418 656-3186
Courriel : scccul@scccul.ulaval.ca
www.scccul.ulaval.ca/

GARDEZ LE CONTACT

S.V.P., INFORMEZ-NOUS DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE

NOM _____

PRÉNOM _____

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE _____

NOUVELLE ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____

COURRIEL _____